

# COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Bachelor Universitaire de Technologie

Campagne 2024 – 2025

## Le Président de l'université

- VU le code de l'éducation, notamment ses **articles D. 613-38 et s.** ;
- VU **l'arrêté du 20 avril 1994** relatif au diplôme universitaire de technologie ;
- VU **l'arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU les statuts de l'Université de Tours ;
- VU la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université **n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021** ;
- VU les propositions du Directeur de l'institut Universitaire de Technologie de Tours,

## DÉCIDE

### Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en 1ère année de B.U.T et de dispense de baccalauréat pour l'année universitaire 2024–2025 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

Président du jury : Jean-Charles LE BUNETEL

Membres du jury : Françoise ARNOLD, MCF  
Sylvie AUBERT, PRCE  
Nathalie AVALLONE, MCF, Cheffe de département TC,  
Raphaële BERTHO, responsable parcoursup Car Soc, MCF  
Laurence BOSCHERIE, Professionnelle-Communication  
Emmanuelle BUGGENHOUDT, PRAG  
Delphine CLEMENCEAU-HINDY, PRAG  
Bérengère DAVID, PLP2  
Elodie DUPUIT, Directrice des études, MCF  
Christophe DUPUY, PRAG, Chef de département GB  
Jérôme FONTENEAU, PRCE, Directeur des études  
Vincent GRIMAUD, PRCE  
Jacques INIZAN, professionnel  
Gilles KOLEDA, MCF, Responsable Parcours GC2F/CG2P  
Jérôme LAFITTE, Directeur des études, MCF  
Jean-François LAURENT, Professionnel  
Arnaud LOUSTALOT, Professionnel  
David MAILLET, PRCE, Chef de département GEA  
Régis MARSON, PRCE  
Olivier MOTRET, PR  
Yann NEAU, PRAG, Chef de département GEII  
Nathalie POURPRIX, PRAG  
Maryse RIZZA, MCF

Alexis ROBERT, Professionnel Automatismes  
Olivier-Michel ROGER, Professionnel  
Thomas RUSPIL, MCF  
Muriel SAJOUX, Directrice des études, MCF  
Nicolas SOURISCE, MCF, Chef de département, Info-Com  
Séverine SUDRON, PRAG, Responsable Parcours GEMA  
Nicolas TRAVAUX, PRCE, Chef de département GEA

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 15 janvier 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,  
Le Vice-président en charge de la formation et de la vie  
universitaire



Florent MALRIEU